

Année	Séance	N° d'ordre
2025	05	04

Commune de FLEURIEL

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
09	08	09

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de FLEURIEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LAPLANCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 août 2025

Etaient présents : Messieurs Gérard LAPLANCHE, Jacques BELOT, Pierre LAMPAERT, Thierry PAYANT, Mesdames Christine BESSON, Denise BIDET, Ophélie DURAND, Anaïs SANVOISIN,

Etait absent excusé : Monsieur Fabrice SIRET (pouvoir à Mme SANVOISIN),

Mme SANVOISIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Rénovation énergétique du centre socioculturel

Monsieur le Maire rend compte de la consultation réalisée pour la rénovation du centre socioculturel et des entreprises retenues. Il présente également un avenant au lot n°1 rendu nécessaire pour un montant de 1 203 € HT et rappelle que l'enveloppe budgétaire inscrite au budget couvre cette dépense supplémentaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** l'avenant n°1 au lot n°1 auprès de l'entreprise SAS CAILLOT FRERES
- **approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessous

Dépenses	Travaux	120 846,60 € HT
	Maitrise d'œuvre, contrôles	<u>21 660,00 € HT</u>
	Total	142 506,60 € HT
Recettes escomptées	Conseil Départemental	28 501,32 €
	Conseil Régional	57 002,64 €
	ETAT (DETR 2025)	22 263,00 €
	ETAT (DETR 2024)	4 915,71 €
	Commune (emprunt)	29 823,93 €

- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière au titre du programme départemental « bâti » sur la dépense prévisionnelle de 142 506,60 € HT

- **mandate** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise SAS CAILLOT FRERES

- **autorise** le maire ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à la présente décision.

Le Maire,
G. LAPLANCHE
Pour le Maire,
Le 2ème Adjoint,
Jacques BELOT

